Image not found or type unknown

Un copropriétaire a coupé une magnifique vigne

Par **fabien007**, le **23/01/2016** à **15:26**

Bonjour!

Actuellement dans une petite copropriété de 3 copropriétaires (un vieil immeuble de village), des voisins préviennent qu'un copropriétaire a coupé ce matin même, en mon absence, la vigne qui ornementait ma terrasse, qui ajoutait un cachet certain à mon appartement (élément coup de cœur qui m'a poussé à acheter ce bien il y a 5 ans de cela).

Cette vigne partait (racines) de ces voisins, montait chez moi, en ne passant pas par la propriété du copropriétaire en question, qui par ailleurs n'habite pas ce bien (bien inhabitable, non isolé, non électrifié). Il l'aurait fait car quelques feuilles et raisins tombent parfois (malgré mon entretien régulier) sur sa terrasse.

Des photos sont disponibles, et les voisins qui ont surpris le copropriétaire (qui ne m'a jamais contacté, ni demandé de couper ma vigne) sont prêts à témoigner (ils étaient scandalisés par le comportement de ce copropriétaire, qui s'est montré agressif à leur encontre).

En dehors de mon amertume et de la perte de valeur (que je suppose) de mon petit appartement, selon vous, puis je lancer des poursuites contre ce copropriétaire, et que pourrais je espérer?

Merci pour votre aide,
Bien Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés